

18^e Région

Direction

du

Service de Santé

République Française

Bordeaux, le

15 août

1916

N° 606921.

Objet

Le Médecin Inspecteur Clarac,
Directeur du Service de Santé de la 18^e Région,
à Monsieur SENECHAL Médecin aide Major de 2^e cl,
Formations de LOURDES
S/C de M. le Médecin Chef de la Place.

En exécution des prescriptions de la dépêche
Mlle N° 16427 I/7 du 14 août 1916, je vous désigne pour la
R.P.S. de la 1^{re} armée gare régulatrice d' Is S/ Tille.
en remplacement numérique de M. le Médecin aide Major DEFOIS
volontaire pour l'armée d' Orient.

Veuillez vous mettre en route d'extrême urgence
sur votre nouvelle destination.



Leclerc

Rejoindre
M. Gaudreault
16^e Août 16
[Signature]

— CORPS D'ARMEE
88 — DIVISION.



CORPS
ET UNITE ADMINISTRATIVE.

181^e Territorial
2^e Gé (3^e Cie 119)

N°
A. Journe

PERMISSION DE Cinq JOURS

accordée au Médicin Lieutenant de la Major de 1^{re} Classe Sentec
pour se rendre à Mont de Marsan (Landes), TOUL
desservi par la Gare de Mont de Marsan (Landes)

Le porteur de la présente permission
doit se conformer strictement aux indica-
tions portées au verso, sous peine
de punition disciplinaire grave.

En outre, sauf autorisation du chef
de corps, appuyée de son cachet, il doit
utiliser obligatoirement sur leur par-
cours les trains spéciaux pour permis-
sionnaires, à l'exclusion de tous autres.

La gratuité du voyage n'est accordée
que pour ces trains, sur les itinéraires
où ils circulent.

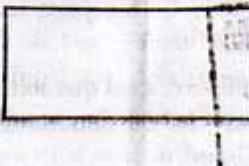
Visa de la Gendarmerie
ou du Commandant d'Armes :

24 SEPT 18 Le 22 Septembre 1916

EST

Le Général Commandant la 18^e Division.

TIMBRE À DATE
de la gare régulatrice
ou de son annexe.

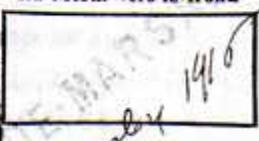


TIMBRE À DATE DE LA GARE
desservant le lieu de la permission :

A l'arrivée du front.

Au retour vers le front.

E



Mont de Marsan 20 Septembre 1916

1^{re} ARMÉE

Réserves de Personnel Sanitaire

Ordre de Route

Par décision de M^e le Médecin Inspecteur chef
Supérieur du Service de Santé de la 1^{re} Armée
en date du 2 Septembre 1916. N° 364
Médecin de Médecine G. M. de 2^e classe

Senteux Jacques
est affecté au 81^e Territorial 88^e Division

Il se présentera dès son arrivée porteur des
du présent ordre au Médecin Délégué
à Meudon la Cour

Sur Ordre Conforme

Officier d'Etat-Major

Le Médecin Inspecteur

Chef Supérieur du Service de Santé de l'Armée
Digne Vendredi


Hubert

DE MEDECINE DE L'ARMEE

---B-A- L .
88^e DIVISION.

SERVICE DE SANTE

Exécution des prescriptions de la
Note N° 25839 I/7 du 4/12/16 du
Sous-Secretariat d'Etat du Service
de Santé

110

262

ORDRE DE SERVICES

• • • • • • • • • • • • • • •

Par décision N° 5997/P de Monsieur le Général Ct. le D.A.L. en date du 18 Décembre 1916 , Mr. le Médecin Aide-Major de 2^e Classe S E N T E X . Jacques , du 81^e T al. est Affecté au 4^e Bataillon du 61^e T al.

Il rejoindra son nouveau poste au reçu du présent ordre.

Au Q.G. le 21 Décembre 1916.

Le Médecin Divisionnaire



VIII^e Armée.

A. E. O.

vise de Danvin.

Arrêté de Mutation.
Présidence du Général Com. la VIII^e Armée
Decision du 28 Janvier 1917. N° 346 P.

Monsieur le Commandant	Général	Effectuations étrangères	Effectuations dans l'Armée en remplacement des	Observations
Sendeix Jacques	114110111. Régiment (5. Bataillon)	Amulhausen 1/88	M. Chanteaud	Pour extraction et mise en route de l'ambulance sur la Banche, au Service de Santé du 3 ^e Groupe à Champsigny.
116 1/8 1917	116 1/8	116 1/8	116 1/8	Sur Q.G. SERVICE DE SANTE DE Le Directeur Trésorier Boppe, Chef d'agence du Service de Santé: M. le Général Com. le 3 ^e G.



CC A.
TITRE DU SERVICE
DU SANTE
d'U HOSPITALISATION
240

VIII^e ARMEE.

88^e DIVISION.

SERVICE DE SANTE.

ORDRE DE SERVICE.

N° 273

-:-:-:-:-0-:-:-:-:-:-:-

Mr. le Médecin Aide-Major de 2^e Classe
SENTEK , de l'Ambulance I/88 , remplira les
fonctions de Médecin-Chef du Cantonnement de
FAULX-ST-PIERRE à compter du 25 Février 1917,
tout en conservant ses fonctions à l'Ambulance
I/88 .

Au Q.G. le 20 Février 1917 .

N° 1599

Le Médecin Divisionnaire

Approuvé :

Signé : L E R A Y .

le 21/2 1917 .

Le Général Ct la D.T.

Signé : GALLET

POUR COPIE CONFORTE .

Au Q.G. le 22 Février 1917 .

Le Médecin Divisionnaire



VIII^o ARMEE

Q. 7. Is 7 bars 1917

88° D.I.

SERVICE DE SANTE

~~83 DIVISION D'INFANTERIE~~

7-8-14 H
7

Le Médecin-Major de 1^{re} Classe VIDAL
Médecin Divisionnaire de la 88^e D.I.
à Monsieur le Général de Division
Commandant la 88^e Division d'Infanterie.

REFERENCES AND NOTES

Le service médical des dépôts divisionnaires devant être assuré à l'aide du personnel médical dont dispose la Division , j'ai l'honneur de vous proposer , pour diriger ce service , le Médecin - Aide - Major de 2^e Classe GENTEX de l'ambulance I/88 .

(Exécution des prescriptions des circulaires du G.W.G. N° I5924 du 23/5/I6 - N° I9623 du 27/7/I6 - N° I8222 du 20/2/I7 sur l'organisation des dépôts divisionnaires).-

approve'

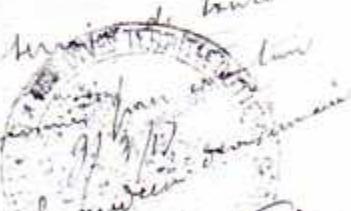
Le vendredi 2. m. Sontay
Se rendra à nos Haïtiens
au village de Cap "Colombier" le 3^{me}
et provisoire l.D.D.

8-3-17

gallary



not far from the water
Gymnophyton
9/11/17
the number
D. W. idem



VIII^e ARMEE.

39^e C. I.

SERVICE DE SANTE .

N° 1641

E X T R A T I O

du

JOURNAL OFFICIEL du 20 Mars 1917.

- - - - -

Par Décret Présidentiel du 16 Mars 1917 ,

Le Médecin Aide-Major de 2^e Classe :

A) SENECHAL (Jacques , Louis , Joseph , Gérard)

du 61^e Régiment Territorial d'Infanterie ,

est promu au Grade de Médecin Aide-Major

de 1^e Classe de Territoriale .

Pour extrait conforme

Q.C. le 24 Mars 1917 .

Le Médecin Principal de 1^e classe

O D I L E

Directeur du Service de Santé

Signé : O D I L E .

88^e D . I .

SERVICE DE SANTE .

N° 993-

Pour Copie Conforme .

Q.C. le 26 Mars 1917 .

Le Médecin Difisionnaire .

D.W. del